

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

Octobre 2024

JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



À l'occasion du sixième mois d'existence du bulletin Just Reparation, nous aimerions en connaître votre avis. Vos commentaires nous aideront à améliorer les prochaines éditions. Veuillez cliquer [ici](#) pour nous faire part de vos commentaires.

[Just Reparation](#) est notre revue sur les réparations réalisée par l'équipe juridique de REDRESS. Tous les mois, nous partageons les derniers développements sur les réparations pour la torture et autres violations des droits humains, y compris les jugements, la mise en œuvre des décisions et les publications pertinentes. Par le biais de ce bulletin, nous espérons renforcer la communauté de praticiens et praticiennes en partageant les développements d'actualité dans ce domaine.

L'un des aspects importants de ce bulletin est le Coin de la communauté, où nous partageons des perspectives d'avocats et avocates, d'activistes, de survivants et survivantes, et d'autres personnes engagées dans le domaine de réparations. Cette section couvre des sujets tels que la poursuite de la réparation par le biais de litiges stratégiques, des aperçus des programmes de réparation nationaux et internationaux, et le rôle de la société civile pour aider les survivants et survivantes à obtenir réparation. Si vous souhaitez contribuer à cette section, veuillez envoyer un court article à notre juriste, Alejandro, à l'adresse suivante : alejandro@redress.org. Just Reparation est disponible en anglais, en espagnol et en français. Si vous souhaitez recevoir des mises à jour régulières sur les réparations, inscrivez-vous [ici](#) et lisez les éditions précédentes [ici](#).

Cette édition couvre l'adoption de deux projets de loi sur la justice transitionnelle au Soudan du Sud, la proposition de réparations faite par la Commission

interaméricaine des droits de l'homme dans une affaire qui concerne la torture commise par les autorités nicaraguayennes, et un rapport issu de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies qui exige des réparations pour les victimes de violations des droits humains en Corée du Nord. Elle présente également l'expérience de SAJ, une organisation de la République démocratique du Congo (RDC), qui cherche à obtenir des réparations pour les victimes dans ce pays.

[Aidez-nous à améliorer le bulletin](#)

OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT



Appels à candidatures

Recherche de partenariats financiers
pour des ateliers de contentieux

REDRESS vise à financer des partenaires pour l'organisation d'ateliers de contentieux sur le crime de torture dans des contextes de manifestations et de discrimination à l'encontre des personnes LGBTIQ+.

La priorité sera donnée aux organisations africaines et latino-américaines, mais les candidatures solides provenant d'autres régions seront aussi prises en compte. Ce soutien est apporté par le consortium United Against Torture, financé par l'Union européenne.

Cet appel à candidatures vise à soutenir des ateliers de contentieux visant à lutter contre la torture à l'encontre des manifestants et des personnes LGBTIQ+.

[En savoir plus](#)

LES GRANDES HISTOIRES



SOUDAN DU SUD

Le Soudan du Sud approuve des lois sur la justice transitionnelle visant à faire progresser la responsabilisation et la réparation pour les victimes du conflit

Le 3 septembre 2024, le Parlement Sud-Soudanais a approuvé deux lois sur la justice transitionnelle, rapprochant ainsi la justice et la réparation des victimes du conflit armé qui a débuté en 2013. Les projets de loi ont été adoptés dans le cadre établi par les accords de paix de 2015 et de 2018 qui visent à mettre fin au conflit au Soudan du Sud. Ces lois ont créé deux corps : la Commission pour la vérité, la réconciliation et la guérison (la Commission) et une Autorité d'indemnisation et de réparation (l'Autorité de réparation). Selon [Human Rights Watch](#), l'approbation de ces lois est le fruit d'une pression soutenue de la part des victimes, de leurs proches et des mouvements sociaux.

La Commission est chargée d'enquêter, de documenter et de faire rapport sur le déroulement et les causes du conflit, et de recommander des mesures de redressement et de réparation, y compris des indemnités. Il est important de noter que la législation exclut la possibilité d'amnistie pour les responsables de crimes de guerre, de génocide et de violations flagrantes des droits humains.

L'accord de paix de 2018 prévoit la création d'un fonds d'indemnité destiné à apporter un soutien matériel et financier aux citoyens et citoyennes soudanais dont les biens et les moyens de subsistance ont été détruits pendant le conflit. L'Autorité de réparation gèrera le processus d'indemnité ; elle recevra les demandes des victimes transmises par la Commission et distribuera les indemnités. Cependant, le projet de loi de l'Autorité de réparation se concentre principalement sur les mesures de réparation symboliques et collectives. Elle ne peut recommander de réparations individuelles à la Commission que dans les cas où les mesures collectives ne sont pas réalisables.

Comme le note [Human Rights Watch](#), une fois que ces lois auront été pleinement adoptées, la mise œuvre des réparations dépendra de la coopération entre l'ONU, les donateurs et les autorités Sud-Soudanaises pour concevoir une stratégie durable de collecte de fonds et pour établir un système rigoureux de suivi de l'utilisation des fonds alloués aux efforts de justice transitionnelle

Photo par: EU Civil Protection and Humanitarian Aid CC 2.0

[En savoir plus](#)



NICARAGUA

La Commission interaméricaine renvoie une affaire de torture commise au Nicaragua à la Cour interaméricaine et recommande les réparations

Le 2 octobre 2024, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a [renvoyé](#) une affaire à la Cour interaméricaine des droits de l'homme (la Cour) et a recommandé des mesures de réparation intégrale. Cette affaire concerne Santos Sebastián Flores Castillo, un avocat et notaire qui serait décédé des suites de tortures et de mauvais traitements subis lors de sa détention au Nicaragua. Ces abus auraient fait suite à la dénonciation publique faite par M. Flores sur la liaison du président du Nicaragua, Daniel Ortega, avec sa sœur alors qu'elle n'avait que 15 ans.

Après cette dénonciation, M. Flores a été injustement poursuivi pour violences sexuelles et condamné à 15 ans de prison ferme. Il a passé huit ans en détention, au cours desquels il aurait subi des tortures physiques et psychologiques, ainsi que des conditions de détention difficiles, telles que l'isolement prolongé, les mauvaises conditions d'hygiène, et le refus de soins médicaux. En 2021, les autorités nicaraguayennes ont annoncé son décès, ce qui a suscité des inquiétudes quant aux conditions et aux circonstances qui l'ont provoqué.

La CIDH a conclu que l'on a violé plusieurs droits humains, notamment les droits à la vie, à l'intégrité personnelle, à un procès équitable, à l'honneur et à la dignité, à la protection de la famille et à la protection judiciaire. Elle a recommandé à la Cour d'ordonner des mesures de réparation intégrale du préjudice subi par M. Flores et par sa famille. Ces mesures de réparation comprennent une compensation financière

et une réhabilitation pour sa famille, une enquête approfondie sur les violations afin d'identifier et de poursuivre en justice les responsables, et des garanties de non-répétition. Ces mesures de non-répétition visent à améliorer les conditions de détention, la communication entre ceux et celles qui se trouvent en détention et leurs familles, l'évitement de l'isolement et la garantie de soins médicaux dans les centres de détention.

Photo by: CortelDH CC 2.0

[En savoir plus](#)



CORÉE DU NORD

La Rapporteuse spéciale des Nations unies exige des réparations pour les victimes de violations des droits humains en Corée du Nord

Le 13 septembre 2024, la Rapporteuse spéciale sur la Corée du Nord a publié son rapport qui examine les mesures nécessaires pour faire progresser la responsabilisation et la réparation pour les victimes de graves violations des droits humains perpétrées par la République populaire démocratique de Corée (RPDC), en particulier les disparitions forcées et la torture.

Le rapport souligne qu' « il y a des milliers de familles de disparus forcés résidents en République de Corée, au Japon et dans d'autres pays, et elles ont toutes droit à

des réparations. » Les victimes de la traite des êtres humains, y compris les personnes qui ont subi des tortures, ont souligné l'importance de recevoir des excuses de la part des pays responsables, des garanties de non-répétition, des compensations financières et l'accès à des services de santé mentale, tels que le soutien psychologique.

La Rapporteuse spéciale a noté que de nombreuses victimes résident désormais dans des pays tels que la Corée du Sud, le Japon et les États-Unis. Compte tenu du préjudice subi par ces victimes et de la réticence de la RPDC à assumer ses responsabilités, la Rapporteuse spéciale a exhorté les autres états, en particulier ceux qui accueillent des victimes, à mettre en place des mécanismes de réparation. Cette approche repose sur trois principes importants : les obligations des états en vertu du droit international des droits humains, la nécessité urgente de réparer les préjudices subis par les victimes et l'alignement sur les bonnes pratiques internationales au sujet de réparations pour de violations graves des droits humains. Cette recommandation ne cherche pas à diminuer la responsabilité de la Corée du Nord, mais souligne plutôt le besoin immédiat de justice et de réparations pour ses victimes.

La Rapporteuse spéciale préconise une approche globale, qui serait centrée sur la victime, pour faire progresser la responsabilisation et la réparation. Elle souligne que cela peut se faire, par exemple, par le biais de programmes nationaux dans les états d'accueil visant à restaurer la dignité des survivants et survivantes et à leur fournir une réparation significative pour les dommages qu'ils et elles ont subis.

Photo by: Roman Harak CC 2.0

[En savoir plus](#)

AUTRES HISTOIRES

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La République tchèque augmente sa contribution au profit des victimes des crimes définis par le Statut de Rome



[En savoir plus](#)

PHILIPPINES

L'établissement d'un musée pour les victimes de la loi martiale aux Philippines s'accélère

[En savoir plus](#)



MEXIQUE

La nouvelle présidente du Mexique présente ses excuses pour le massacre d'étudiants en 1968

[En savoir plus](#)



QATAR

Une agence qatarie a tenté de « faire capoter » une affaire de financement du terrorisme et de gagner la confiance de l'avocat londonien du cabinet King& Spalding, selon la Cour

[En savoir plus](#)



LE COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Cette section est consacrée à l'échange de perspectives, de progrès et d'informations entre avocats, activistes, survivants, survivantes et ceux et celles qui s'engagent pour obtenir les réparations. Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, nous vous

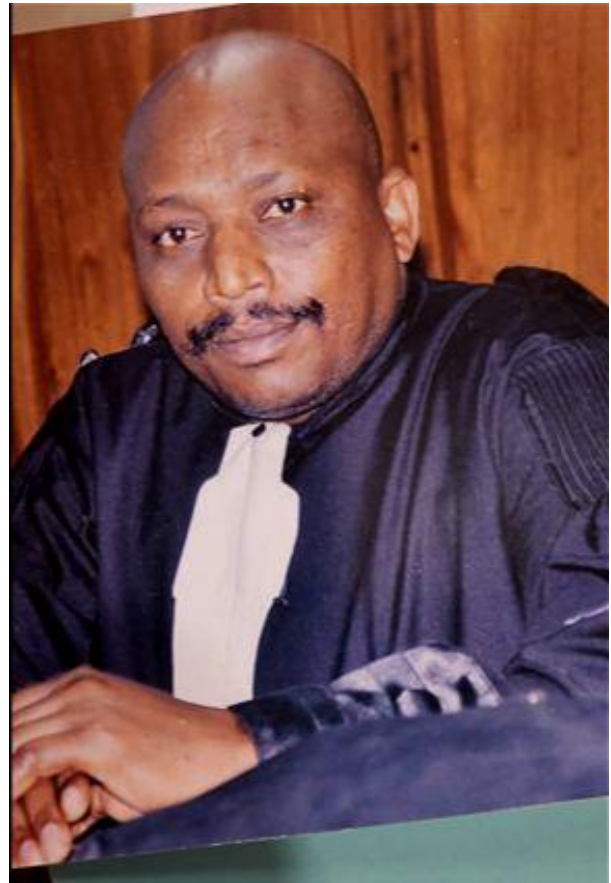
encourageons vivement à envoyer vos contributions au plus tard le 30 octobre à alejandro@redress.org. Vos contributions sont précieuses pour l'enrichissement de notre compréhension collective et pour encourager le dialogue fructueux entre praticiens et praticiennes.

L'accès aux réparations reste un défi quasi-permanent pour les victimes de violences sexuelles liées aux conflits qui cherchent justice en la Republic Démocratique du Congo (RDC). Une nouvelle loi visant à faciliter leurs démarches a été enfin promulguée depuis le 26 décembre 2022.

Par Eugène BUZAKE, coordinateur de Synergie pour l'assistance judiciaire aux victimes de violation des droits humains au Nord Kivu (SAJ) en RDC

En RDC, aucun versement de compensations pour des crimes de masse n'a eu lieu à ce jour. Et ce, malgré [plusieurs jugements octroyant des réparations](#) à charge de l'Etat congolais. Tel est aussi le cas de violences sexuelles, alors que les victimes se comptent par dizaines de milliers.

C'est pour combler cette faille et faciliter les démarches des victimes de [violences sexuelles](#) liées aux conflits, la loi sus-évoquée a institué un Etablissement public chargé de mobiliser et collecter les ressources financières destinées aux réparations des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et autres crimes.



Au-delà de l'inquiétude sur l'indépendance de cet établissement public, il y a tout de retenir particulièrement quelques faits prometteurs. En particulier, le fait que les demandes de réparations soient examinées par voie administrative - et non judiciaire - ne les conditionneraient plus à un verdict de culpabilité, ni même à l'identification des coupables. Un grand pas en avant, sachant que les crimes de violences sexuelles sont trop peu souvent portés devant la justice, suite à plusieurs défis d'accès à cette dernière dans le contexte actuel congolais.

Ainsi dit, l'avenir nous en dira plus étant donné que le contexte actuel du changement positif de volonté politique et de promesse des ressources à mettre en place dans le budget gouvernemental, sont tout aussi prometteurs que des changements institutionnels pour aller de l'avant sur les processus de réparations à même de redonner confiance à d'innombrables victimes ainsi qu'à toute la population congolaise.

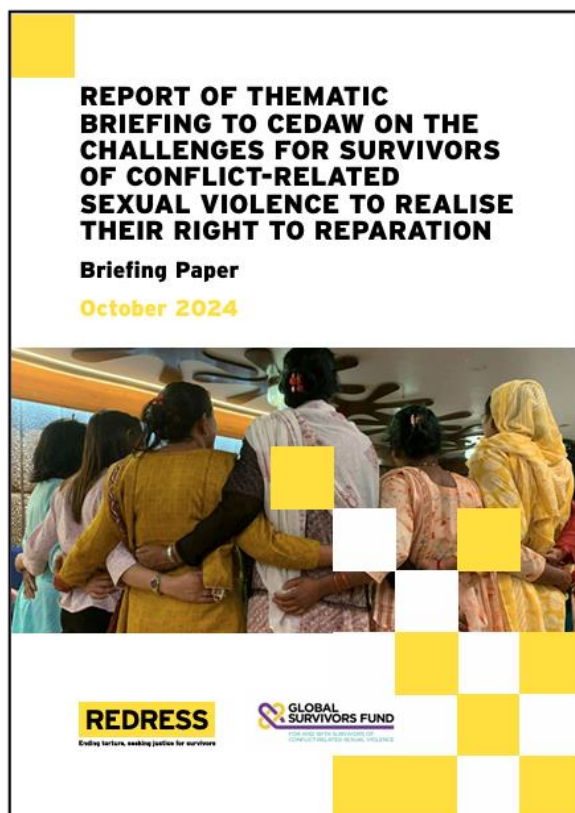
Pour en savoir plus sur cette affaire, veuillez cliquer [ici](#).

À LIRE CE WEEKEND

Un briefing sur le cadre de CEDAW relatif à la réparation pour les personnes qui ont survécu aux violences sexuelles liées aux conflits

Par REDRESS et GSF

Cette publication s'appuie sur les discussions tenues dans le cadre d'un briefing sur les réparations pour les personnes qui ont survécu aux violences sexuelles liées aux conflits. Ce briefing était organisé par REDRESS et le Global Survivors Fund lors de la 88ème session du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). La publication met en lumière les défis auxquels font face les survivants et survivantes et les lacunes dans la loi et la pratique qui entravent leur quête vers les réparations. Après avoir analysé les pratiques et la jurisprudence pertinentes



du CEDAW, elle présente des recommandations à cet organe des Nations unies pour aider davantage les survivants et survivantes à obtenir réparation.

[En savoir plus](#)

Des rapports qui transforment : Rappporter sur la vérité en ayant un impact

Par ICTJ

Ce rapport est un guide pratique destiné aux personnes qui travaillent dans les commissions de vérité et les mécanismes d'enquête et qui doivent convertir de grandes quantités de données et d'informations en un rapport final. Le manuel est basé sur des expériences concrètes de plusieurs commissions de vérité et comprend des extraits et des exemples de documents opérationnels. Ce document se veut un guide indispensable pour les chercheurs et chercheuses, et les rapporteurs et rapporteuses qui travaillent de manière directe sur des enquêtes à grande échelle.

[En savoir plus](#)



Nous vous remercions d'avoir lu ce bulletin. Au mois prochain !

Regardez nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transmis ce bulletin, veuillez-vous inscrire [ici](#).